



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE – POUR UNE PARUTION IMMEDIATE.

**Prince Sports Inc. et USA mettent en place une réorganisation volontaire sous le Chapitre 11 de la loi Américaine sur les entreprises.**

***Toutes les autres filiales de la marque hors USA ne sont pas concernées par cette réorganisation.***

**BORDENTOW, NJ – 1<sup>er</sup> Mai 2012**

Prince Sports Inc. et sa filiale Américaine ont annoncé aujourd’hui avoir complété volontairement une requête pour une réorganisation sous le Chapitre 11\* de la loi sur les Faillites aux Etats Unis. (\*Chapitre 11 = Loi sur les faillites aux Etats Unis qui permet aux entreprises de se réorganiser sous la protection de cette même loi).

Prince a également proposé à la Cour son nouveau plan de réorganisation et devrait recevoir une acceptation de ce plan très prochainement.

« Après avoir étudié différentes solutions, le comité directeur de Prince ainsi que l’ensemble de ses managers ont estimés qu’une réorganisation sous le Chapitre 11 était une étape indispensable et était la meilleure solution afin d’assurer à Prince le meilleur avenir possible » a affirmé Gordon Boggis, Directeur Général de Prince Sports, Inc.

Prince va utiliser la procédure du Chapitre 11 afin de développer un business model plus compétitif.

La procédure va permettre à Prince de se désendetter en supprimant une partie de sa dette à hauteur de 60 millions de dollars.

Malgré un environnement économique difficile, il subsiste une demande spontanée forte pour la marque Prince de la part des consommateurs à travers le monde. Prince est toujours reconnu comme une marque de référence et leader dans l’industrie des sports de raquette.

« Nous planifions de sortir de cette période bien plus fort et compétitif qu’avant en éliminant les contraintes économiques qui ont empêché la marque d’atteindre le niveau qu’elle mérite tenu compte de son potentiel. » a poursuivi Mr Boggis. « Le comité directeur et moi-même souhaitons souligner la forte implication et la qualité du travail fourni par l’ensemble de nos salariés. Prince continue d’être une marque leader sur son marché en proposant des produits

innovants, avec une technologie visible, aux bénéfices prouvés, et ceci grâce à l'excellent travail fourni par nos équipes. Prince prévoit de continuer à rémunérer l'ensemble de ses salariés pendant la période d'application du Chapitre 11.

Les filiales en dehors des USA (incluant Prince Europe, Prince Benelux, Prince Italie, Prince France, Prince Taiwan, et Prince Chine) ne sont pas concernées par cette procédure et doivent continuer à fonctionner de manière habituelle.

« Prince est et continuera d'être une marque leader dans l'industrie des sports de raquettes. Cette procédure ne changera cela en rien » a conclu Mr Boggis. « Nous avons un long historique, et avons un avenir passionnant, reposant sur l'innovation-produit qui accompagnera les évolutions du jeu, afin de permettre à tous les joueurs d'accéder au niveau supérieur. En sécurisant notre avenir sur un plan financier nous allons pouvoir nous concentrer sur ces aspects essentiels. »

### **A propos de Prince Sports :**

Avec un fort investissement dans la recherche et le développement, Prince est reconnue comme la marque ayant apporté le plus d'innovations technologiques depuis ces 40 dernières années. Grands tamis, raquettes rallongées, cordage en multifilament, la première semelle de chaussure de tennis à la forme du pied, sont une des contributions de Prince au développement du tennis.

Aujourd'hui la marque développe des produits dans toutes les catégories incluant les raquettes, les chaussures, les balles, les cordages, les grips, les accessoires, la bagagerie, les machines à corder et le matériel pédagogique. Les technologies brevetées par Prince ont aussi trouvé une application dans d'autres sports comme le tir à l'arc, le baseball, le hockey sur gazon, le hockey sur glace et le lacrosse.

Le portefeuille de marques de Prince inclut Prince (tennis, Squash et Badminton), Ektelon (racket ball) et Viking (paddle).

Prince est distribué dans plus de 100 pays à travers le monde.

Pour plus d'informations sur nos produits, nos athlètes ou notre actualité, vous pouvez vous rendre sur notre site internet : [www.princetennis.com](http://www.princetennis.com)

### **Contact Presse**

Lilian VILLECHENOUX – 05.56.11.77.63